

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42464

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 24631 de Mme Bagarry

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et des dépenses pré-engagées »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à prendre compte l'évolution du coût de la vie pour garantir un niveau de vie satisfaisant aux retraités. Outre, cet élément, il convient aussi de tenir compte des dépenses pré-engagées par les ménages (téléphone, logement, assurances...)